

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 8 décembre 2021

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 84*

*Pouvoirs : 8*

*Membres votants : 92*

*Date de la convocation : 02/12/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le mercredi huit décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Madame HEULARD Marine, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Madame BARTHOW Anne, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur WIENER Guillaume.

***Pouvoirs :*** Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à

*Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.*

**Délibération n° 222/2021 : Avenant de prolongation au marché de prestations de transport non scolaire des usagers des centres multi-accueils, accueils de loisirs et des pôles adolescents**

Au vu de la prise de la compétence d'organisation de la mobilité au 01 juillet 2021 d'une part et du terme du marché de prestations de transport non scolaire des usagers des centres multi-accueils, accueils de loisirs et des pôles adolescents fixé au 31 décembre 2021 d'autre part par avenant de prolongation délibéré en date du 29 juin 2021, il est opportun de prolonger à nouveau le présent marché souscrit avec la société KEOLIS NORMANDIE SEINE jusqu'au 30 juin 2022.

Cette prolongation permettra également de corréliser les prestations de transport non-scolaire avec le marché de transport public d'intérêt local souscrit par la Ville de Bernay et qui a été transféré de plein droit à l'Intercom Bernay Terres de Normandie suite au transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

Cette profondeur de temps permettra de donner de l'épaisseur à la définition du besoin et déterminer une réflexion sur la problématique de la mobilité sur le territoire.

Il est utilement rappelé que le marché de prestations de transport non scolaire des usagers des centres multi-accueils, accueils de loisirs et des pôles adolescents souscrit avec la société KEOLIS NORMANDIE SEINE sise à Evreux a été conclu sous la forme d'un accord-cadre avec des montants compris sur la durée du marché de deux ans entre les seuils suivants :

Seuil minimum : 95 000 euros H-T  
Seuil maximum : 195 000 euros H-T

Et à fin novembre la somme de 90 853,54 euros TTC a été liquidée.

Par voie de conséquence la souscription d'un avenant de prolongation n'aura pas d'incidence financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-2 et suivants et L.3135-2 et R.2194-2 ;

Vu la délibération n°136-2018 du 28 juin 2018 ;

Vu la délibération n°138-2021 du 29 juin 2021 prolongeant le marché jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

✓ **PASSE** un avenant de prolongation accord-cadre à bons de commande de prestations de transport non scolaire des usagers des centres multi-accueils, accueils de loisirs et des pôles adolescents souscrit avec la société :

SARL KEOLIS NORMANDIE SEINE  
38, rue Lakanal – Z.I n°2 BP3104 –  
27031 EVREUX cedex  
N° SIRET : 543 650 535 00122

- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent avenant seront supportées sur le Budget principal et imputées au Chapitre 011 et à l'article 6247 (transports collectifs)

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
84	8	92	0	92	0	92

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20211208-222\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.